



**BANQUES ET
ASSURANCES
SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

INFOS SOCIALES

Septembre
2018

Délégation Nationale Cfdt
Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77
delegation-nationale@cfdt-sg.fr

EGALITE PROFESSIONNELLE

Les négociations pour le renouvellement de l'accord Egalité Professionnelle ont commencé entre la Direction et les Organisations syndicales, la première séance a eu lieu le 10 septembre 2018.

Lors de cette réunion la Direction s'est félicitée du bilan sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes au cours des 3 dernières années, estimant que Société Générale s'est donné les moyens pour aller dans le bon sens et respecter les 10 principes en matière d'Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Pour y parvenir, 4 domaines d'actions prioritaires ont été choisis par Société Générale pour réduire les inégalités : la formation, la rémunération, la résorption des écarts salariaux et la promotion professionnelle.

La Cfdt a tempéré l'enthousiasme de la Direction expliquant qu'il reste beaucoup de choses à faire afin d'avoir une égalité réelle entre les Femmes et les Hommes.

Nous avons demandé lors de cette négociation, de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat.

La Cfdt a été force de proposition sur ce sujet à savoir :

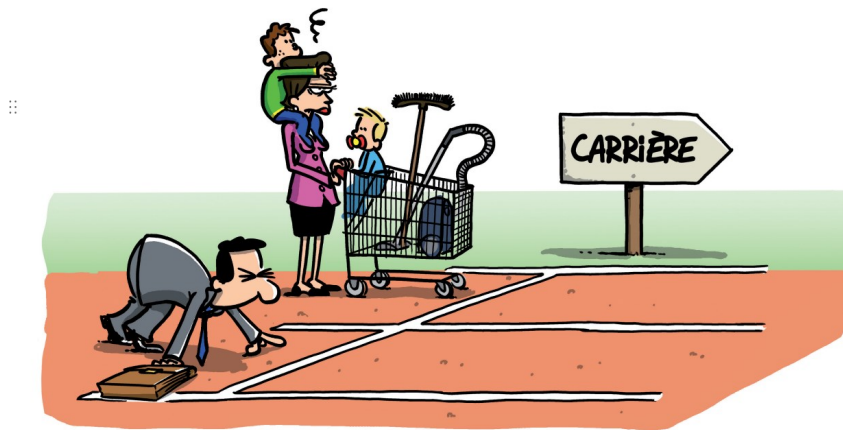
- ◆ Travail égal, salaire égal
- ◆ Adapter le travail aux temps partiels
- ◆ Augmenter des frais de garde de jour et de nuit.
- ◆ Favoriser les promotions des femmes
- ◆ Action pour corriger les déséquilibres de traitement entre les femmes et les hommes.
- ◆ Un engagement sur le processus de promotion pour les salariées ayant plus de 15 ans d'ancienneté
- ◆ Fournir un compte rendu des examens de situation aux élus locaux.
- ◆ Suite à la prise d'un congé maternité/adoption/parental d'éducation ou Paternité ou d'une absence longue durée, une action de remise à niveau sur le poste de travail.
- ◆ La Direction doit fournir à la salariée un courrier stipulant le montant de sa part variable à son départ et au retour de son congé maternité
- ◆ Maintien du salaire à 100% pour les pères pendant toute la durée du congé paternité.
- ◆ Impact de la maternité sur le calcul de leur future retraite (sur-cotisation retraite et complémentaire retraite).
- ◆ Prise en charge par Société Générale du versement des cotisations salariales et patronales des congés liés à la naissance et à l'adoption.
- ◆ L'enveloppe de mobilité doit être répartie de manière égalitaire.

- ♦ Mise en place de référents égalité.
- ♦ Formation de tous les managers sur l'égalité professionnelle.
- ♦ L'homoparentalité doit être intégrée dans cet accord avec les mêmes prérogatives.

Il est temps pour la Direction de passer à la vitesse supérieure: la CFDT ne se contentera pas de mesurette pour traiter la question de l'égalité entre les Femmes et les Hommes.

La CFDT souhaite une vraie EGALITE avec des résultats probants d'autant plus que les futures lois sur ce sujet abondent dans notre sens.

A SUIVRE ...



RTT 2019

Pour 2019, la Direction a décidé de positionner des jours de fermeture collectives dans les agences:

Du lundi au vendredi:

Les vendredi 31 mai et vendredi 16 août

Du mardi au samedi:

Les mardi 7 mai et mardi 24 décembre

A la demande expresse de la CFDT, les agences du mardi au samedi bénéficieront également d'une fermeture le samedi 20 avril (week-end de Pâques)

La Direction refuse catégoriquement que les autres entités bénéficient de ces jours de RTT.

La loi sur la journée de solidarité permet aux salariés en régime horaire 7h48 et 7h37 de bénéficier de la récupération d'une heure dans l'année.

Mes droits j'y tiens, aujourd'hui j'adhère

Adhérez en ligne, c'est pratique

www.cfdt-sg.fr/adhesion.html